

## OBLIGATION DE PUBLICITÉ PRÉALABLE DES MARCHÉS PUBLICS DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

### 1) Marchés publics des pouvoirs adjudicateurs

*BOAMP = Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics/ JAL = Journal d'Annonces Légales/  
JOUE = Journal Officiel de l'Union Européenne*

Modalités de publicité en fonction du montant	Marché de travaux	Marché de fourniture	Marché de services
< 40 000 € HT	Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables (R2122-8 CCP)		
> à 40 000 € HT et < à 90 000 € HT	Publicité adaptée en fonction de la nature et du montant du marché (R2131-12 1 <sup>o</sup> CCP)		
> ou = à 90 000 € HT et < à 221 000 € HT		Publicité <b>obligatoire</b> <u>au choix</u> au BOAMP ou dans un JAL (R2131-12 2 <sup>o</sup> CCP)	
> ou = à 90 000 € HT et < à 5 538 000 € HT	Publicité <b>obligatoire</b> <u>au choix</u> au BOAMP ou dans un JAL (R2131-12 2 <sup>o</sup> CCP)		
> ou = 221 000 € HT		Publicité <b>obligatoire</b> au BOAMP <u>et</u> au JOUE (R2131-16 1 <sup>o</sup> CCP)	
> ou = 5 538 000 € HT	Publicité <b>obligatoire</b> au BOAMP <u>et</u> au JOUE (R2131-16 1 <sup>o</sup> CCP)		

*NB : pour les marchés publics de services sociaux et autres services spécifiques, la publicité est adaptée entre 40 000 € HT et < à 750 000 € HT (R2131-14 CCP). A partir de 750 000 € HT, publicité **obligatoire** au JOUE (R2131-15 CCP).*

### 2) Marchés publics des entités adjudicatrices

Modalités de publicité en fonction du montant	Marché de travaux	Marché de fourniture	Marché de services
< 40 000 € HT	Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables (R2122-8 CCP)		
> 40 000 € HT et < à 90 000 € HT	Publicité adaptée en fonction de la nature et du montant du marché (R2131-12 1 <sup>o</sup> CCP)		
> ou = à 90 000 € HT et < à 443 000 € HT		Publicité <b>obligatoire</b> <u>au choix</u> au BOAMP ou dans un JAL (R2131-12 2 <sup>o</sup> CCP)	
> ou = à 90 000 € HT et < à 5 538 000 € HT	Publicité <b>obligatoire</b> <u>au choix</u> au BOAMP ou dans un JAL (R2131-12 2 <sup>o</sup> CCP)		
> ou = 431 000 € HT		Publicité <b>obligatoire</b> au BOAMP <u>et</u> au JOUE (R2131-16 1 <sup>o</sup> CCP)	
> ou = 5 538 000 € HT	Publicité <b>obligatoire</b> au BOAMP <u>et</u> au JOUE (R2131-16 1 <sup>o</sup> CCP)		

*NB : pour les marchés publics de services sociaux et autres services spécifiques, la publicité est adaptée entre 40 000 € HT et < à 1 000 000 € HT (R2131-14 CCP). A partir de 1 000 000 € HT, publicité **obligatoire** au JOUE (R2131-15 CCP).*